

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2026

Date de convocation du Conseil : 24 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 07 juin 2026

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Armand GRIGORYAN

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. AMOROS, Mme CHAMARD, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DA SILVA DIAS, M. DJORKAEFF, Mme FOULHOUX, M. MERCADER, Mme ALAIMO, Adjoint, M. GUESMIA, Mme PENARD, M. MANSERI, Mme BOIX, M. LAPRUGNE, Mme CONTRASTIN, M. VIZADES, Mme DOLMADJIAN, M. SOLFOROSI, Mme RABALLAND, M. PIERRE, Mme DAGNET, Mme SIAUDEAU, M. GRIGORYAN, Mme RICHARD, M. VIEIRA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. BENYOUB, Mme LONJARET, M. TOURE, Mme RIPPLINGER, M. BOUZON, Mme DERVAHANIAN, Conseillers.

Excusés : Mme MOULIN (procuration à Mme CHAMARD), M. DALICHAMP (procuration à M. AMOROS),

Absents : -

=====

Objet : Subvention exceptionnelle allouée au TOBOGGAN

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-7,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 22 juin 2026,

CONSIDERANT qu'en 2026, le Centre Culturel Le Toboggan et la Médiathèque fêtent leurs 30 ans,

CONSIDERANT que la Commune souhaite soutenir la programmation spécifique mise en œuvre par le Centre Culturel Le Toboggan à l'occasion de cet anniversaire,

CONSIDERANT que le soutien apporté pour cet évènement participe au rayonnement culturel de la Ville de Décines-Charpieu,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** le versement de la subvention numéraire exceptionnelle d'un montant de 60 000€ au Toboggan,
- **INSCRIRE** cette dépense au Chapitre 65 – Subvention de l'exercice en cours, sur le Compte gestionnaire 11 – Service Culturel,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur DJORKAEFF à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A LA MAJORITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	34 - Mme FAUTRA, M. AMOROS, Mme CHAMARD, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DA SILVA DIAS, Mme MOULIN (procuration), M. DJORKAEFF, Mme FOULHOUX, M. MERCADER, Mme ALAIMO, M. GUESMIA, Mme PENARD, M. MANSERI, Mme BOIX, M. LAPRUGNE, Mme CONTRASTIN, M. VIZADES, Mme DOLMADJIAN, M. SOLFOROSI, Mme RABALLAND, M. PIERRE, Mme DAGNET, M. DALICHAMP (procuration), Mme SIAUDEAU, M. GRIGORYAN, Mme RICHARD, M. VIEIRA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. BENYOUB, Mme LONJARET, M. TOURE, M. BOUZON, Mme DERVAHANIAN
CONTRE	
ABSENTION	1 - Mme RIPPLINGER

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20260630-D-SEJC-26063009-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026